Régie de l'énergie Québec

Bureau du secrétaire

Montréal, le 29 octobre 2026

Par courriel

À : **Toutes les entités visées**

OBJET : **Information sur la mise en vigueur et le retrait de normes, ainsi que sur la publication de documents de référence**

La Régie de l'énergie (la Régie) attire votre attention sur les éléments d'information suivants :

- Mise en vigueur de la norme TPL-001-5.1 :
 - Date de mise en vigueur : 1er octobre 2029.
- Retrait de la norme TPL-001-4 :
 - Date de retrait : 1er octobre 2029.
- Mise en vigueur de la norme TPL-008-1 :
 - Date de mise en vigueur : 1er octobre 2027.
- Registre des entités visées par les normes de fiabilité (le Registre) : à la suite de l'approbation du Registre, une nouvelle version de celui-ci est désormais disponible.
- Glossaire des termes et des acronymes relatifs aux normes de fiabilité (le Glossaire) : à la suite de l'adoption du Glossaire, une nouvelle version de celui-ci est désormais disponible.

Ces documents sont publiés dans la section Entités visées - Normes de fiabilité du site Web de la Régie.

500, boulevard René-Lévesque Ouest
5e étage, bureau 5.100
Case postale 43
Montréal (Québec) H2Z 1W7
Téléphone : 514 873-2452
Sans frais : 1 888-873-2452
Courriel : secretariat-PSCAQ@regie-energie.qc.ca
www.regie-energie.qc.ca

Les entités visées par les normes de fiabilité doivent prendre connaissance du texte des normes, du Registre, du Glossaire ou de tout autre document de la Régie portant sur la surveillance de la conformité et d'application des normes de fiabilité du Québec.

Vous pouvez vous abonner à notre infolettre « Quoi de neuf ? » donnant les nouvelles concernant le régime obligatoire des normes de fiabilité au Québec.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

(S) Johanne Skelling

Johanne Skelling, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

JS/ne